



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 3 juillet 2019 à 19h02, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2019-07-156

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019 À 19H

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2019
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
- 4.1 États financiers se terminant le 25 juin 2019
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
- 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

7.3 Dépôt du rapport mensuel du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux

8. Affaires diverses

8.1 Adoption du Règlement de sécurité publique numéro RM 110-2019 concernant les systèmes d'alarme

8.2 Adoption du Règlement de sécurité publique numéro RM 220-2019 concernant le colportage;

8.3 Adoption du Règlement de sécurité publique numéro RM 410-2019 concernant la garde de chiens;

8.4 Adoption du Règlement de sécurité publique numéro RM 460-2019 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics

8.5 Adoption du Règlement de sécurité publique numéro RM 450-2019 concernant les nuisances

8.6 Dossier PIIA 2019-009 : construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 208 140 du cadastre du Québec, situé sur le chemin des Terrasses-Gagné

8.7 Résiliation du protocole d'entente concernant l'utilisation des établissements du camp Tamaracouta à titre d'installation d'hébergement par la Municipalité de Mille-Isles

8.8 Autorisation de partage d'une ressource avec les municipalités du Canton de Gore et du Canton de Wentworth en procédant à l'ouverture et l'affichage d'un poste de "Chargé de projet en sécurité incendie"

8.9 Création et affichage d'un poste de greffière / greffier

8.10 Embauche de madame Darina Bélanger au poste de responsable des communications et des loisirs

8.11 Démission de madame Marie Poupier à titre de directrice générale adjointe

8.12 Autorisation de paiement à l'entreprise Maximétal Inc.

8.13 Acceptation d'une compensation pour l'hiver 2018-2019 du ministère des Transports du Québec

9. Période de questions

10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2019-07-157

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2019

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2019 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2019.

ADOPTÉE.

2019-07-158

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de juin 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de juin 2019 totalisant **241 772,72 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de juin 2019.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 25 juin 2019

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 25 juin 2019.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de juin 2019 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication :

L'Info Mille-Isles sera publié le 11 juillet 2019. Vous y trouverez notamment le Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité.

Voirie et infrastructure :

Avec l'implication de notre directeur du Service des travaux publics, les travaux d'infrastructures routières sur le chemin Shrewsbury sont pratiquement terminés, et ce, dans les délais prévus et sans dépassement de coûts. De plus, les travaux de fossés sur le chemin Black débiteront prochainement, ce qui permettra un meilleur drainage du chemin.

Sécurité publique :

Le camp Tamaracouta était utilisé comme lieu d'hébergement en situation d'urgence jusqu'à la fermeture du site en début d'été. La Municipalité est donc à la recherche d'un nouveau lieu d'hébergement et évalue présentement toutes les possibilités, incluant le centre communautaire de Saint-Colomban qui répondrait à nos besoins immédiats.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

Loisirs et vie communautaire :

En raison de la fermeture de la Réserve Scout Tamaracouta à l'été 2019, la Fête de Mille-Isles et de l'environnement sera relocalisée sur les terrains de l'hôtel de ville et du Parc Hammond-Rodgers. De plus, nous sommes heureux d'accueillir la nouvelle responsable des communications et des loisirs, madame Darina Bélanger, qui entrera en poste le lundi 8 juillet.

Dimanche dernier se sont tenus dans le stationnement de l'hôtel de ville 3 activités fort prisées par les participants : un marché fermier, une conférence sur le compostage donnée par monsieur Mathieu Madison et une conférence sur les oiseaux de Mille-Isles donnée par Développement ornithologique Argenteuil.

Urbanisme :

Le travail du Service va bon train. Le nombre de permis a légèrement diminué en comparaison avec l'année dernière, ce qui s'explique bien avec l'été qui a tardé à arriver. Il y a cependant un bon nombre d'appels de citoyens pour des projets forts intéressants.

Environnement :

L'étudiante, Maeve Gagnon-Kavanagh, visite déjà depuis quelques semaines les résidents pour les sensibiliser et répondre à leurs questions concernant le compostage et le recyclage. Ces visites à domicile permettent une compréhension importante du compostage et du recyclage afin d'éliminer d'ici 2020 toutes ces matières du lieu d'enfouissement. Cette échéance est de 24 mois. Chacun doit faire sa part.

On félicite la famille Christine McSween et Mathieu de Melo qui a participé avec succès au défi Zéro Gaspillage dans le cadre de la campagne 3-2-1-0 La force du nombre. Le constat est simple: si l'on prend le temps de bien effectuer son tri et de déposer chaque matière au bon endroit, on diminue de façon considérable la quantité de déchets destinés à l'enfouissement.

Il y aura pour une 2^e année consécutive, une table de concertation réunissant les différentes associations de résidents des lacs de Mille-Isles. Celle-ci aura lieu le samedi 13 juillet prochain. Cette rencontre permet aux associations d'échanger sur différents sujets touchant l'écosystème autour des lacs.

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Suite aux démissions de madame Marie Poupier, directrice générale adjointe et de monsieur Jean-François Hamilton, responsable des loisirs et des communications, avec la direction générale, nous avons analysé l'ampleur des tâches et en sommes venus à une proposition de restructuration. La direction générale est composée d'un directeur général adjoint et d'un greffier à temps partiel, sous la responsabilité du directeur général et secrétaire-trésorier. Les postes de direction du Service des travaux publics et de la sécurité incendie et civile sont



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

maintenus, celui de la direction du Service de l'urbanisme et de l'environnement est aboli. Les postes des salariés couverts par la convention collective sont maintenus en plus de créer un poste de Conseiller en urbanisme.

Nous avançons dans le processus d'acquisition par don écologique d'un parc de conservation municipal de près de 300 acres, qui sera aménagé afin de permettre la pratique de randonnées pédestres, en raquettes, skis de fonds, d'interprétation de la nature, etc.

La MRC d'Argenteuil a créé l'OBNL « Fibre Argenteuil » qui a tenu sa première conférence de presse le 27 juin dernier à Lachute. C'est signé que dans les prochaines années, la presque totalité du territoire de Mille-Isles pourra avoir accès à Internet haute vitesse par fibre optique.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de mai 2019.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de juin 2019.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel du responsable de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport préparé par le responsable de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de juin.

8. Affaires diverses

8.1 *Adoption du Règlement de sécurité publique numéro RM 110-2019 concernant les systèmes d'alarme*

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du 5 juin 2019 ;

Considérant que le projet de règlement a été présenté conformément au *Code municipal du Québec* ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

2019-07-159



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers (5) :

(monsieur le conseiller Francis Léger se prononce contre):

D'ADOPTER le Règlement de sécurité publique numéro RM 110-2019 concernant les systèmes d'alarme.

QUE ce règlement abroge et remplace le Règlement numéro RM 110-A.

2019-07-160

8.2 Adoption du Règlement de sécurité publique numéro RM 220-2019 concernant le colportage

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du 5 juin 2019 ;

Considérant que le règlement a été présenté conformément au *Code municipal du Québec* ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers (5) :

(monsieur le conseiller Francis Léger se prononce contre):

D'ADOPTER le Règlement de sécurité publique numéro RM 220-2019 concernant le colportage.

QUE ce règlement abroge et remplace le Règlement RM 220-A.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

2019-07-161

8.3 Adoption du Règlement de sécurité publique numéro RM 410-2019 concernant la garde de chiens

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du 5 juin 2019 ;

Considérant que le règlement a été présenté conformément au *Code municipal du Québec* ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers (5) :

(monsieur le conseiller Francis Léger se prononce contre):

D'ADOPTER le Règlement de sécurité publique numéro RM 410-2019 concernant la garde de chiens.

QUE ce règlement abroge et remplace le règlement RM 410.

2019-07-162

8.4 Adoption du Règlement de sécurité publique numéro RM 460-2019 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du 5 juin 2019 ;

Considérant que le règlement a été présenté conformément au *Code municipal du Québec* ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

public pour consultation dès le début de la séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers (4) :

(messieurs les conseillers Howard Sauvé et Francis Léger se prononcent contre):

D'ADOPTER le Règlement numéro RM 460-2019 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics.

QUE le règlement abroge et remplace le règlement RM 460-A.

2019-07-163

8.5 Adoption du Règlement de sécurité publique numéro RM 450-2019 concernant les nuisances

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du 5 juin 2019 ;

Considérant que le règlement a été présenté conformément au *Code municipal du Québec* ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers (5) :

(monsieur le conseiller Francis Léger se prononce contre):

D'ADOPTER le Règlement de sécurité publique numéro RM 450-2019 concernant les nuisances.

QUE ce règlement abroge et remplace le règlement RM 450-A.

2019-07-164

8.6 Dossier PIIA 2019-009 : construction d'une résidence unifamiliale isolée - lot 3 208 140 du cadastre du Québec situé sur le chemin des Terrasses-Gagné

Considérant que le projet vise la construction d'une résidence unifamiliale isolée située sur le lot 3 208 140 du cadastre du Québec, en bordure du chemin des Terrasses-Gagné ;

Considérant que ce projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant que le propriétaire s'engage à aménager le chemin en biais, autant que possible, pour réduire la vue de la résidence par rapport au chemin ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 3 208 140 du cadastre du Québec, situé sur le chemin des Terrasses-Gagné, conformément au dossier PIIA 2019-009.

ADOPTÉE.

2019-07-165

8.7 Résiliation du protocole d'entente concernant l'utilisation des établissements du camp Tamaracouta à titre d'installation d'hébergement par la Municipalité de Mille-Isles

Considérant qu'une entente a été signée le 3 novembre 2011 entre la Municipalité de Mille-Isles et Scouts Canada pour l'utilisation de son site en situation d'urgence et de sinistre, le tout conformément à la Loi sur la sécurité civile du Québec, S-2.3. ;

Considérant que cette Loi précise qu'il incombe à la Municipalité de fournir une prompt assistance à ses citoyens ou aux personnes évacuées provenant d'autres communautés en situation d'urgence ;

Considérant que le camp Jackson Dodds sur la réserve Scout Tamaracouta n'est plus un site qui répond aux normes de sécurité et de salubrité ;

Considérant que le contrat signé en 2011 stipule que Scouts Canada doit informer la Municipalité six (6) mois avant de résilier le protocole d'entente ;

Considérant que Scouts Canada demande à la Municipalité d'être compréhensive face à la situation et d'accepter le non-respect de la clause des six (6) mois de leur part.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RÉSILIER le protocole d'entente concernant l'utilisation des établissements de la réserve scout Tamaracouta à titre d'installation d'hébergement par la Municipalité de Mille-Isles dans le cadre des mesures d'urgence en matière de sécurité civile.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

2019-07-166

8.8 Autorisation de partage d'une ressource avec les municipalités du Canton de Gore et du Canton de Wentworth en procédant à l'ouverture et l'affichage d'un poste de « chargé de projet en sécurité incendie »

Considérant la résolution 2019-05-110 visant la création d'un comité d'analyse pour la mise en place d'une structure organisationnelle commune pour les Services de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles, de la Municipalité du Canton de Wentworth et de la Municipalité du Canton de Gore ;

Considérant que le comité d'analyse pour la mise en place d'une structure organisationnelle commune pour les Services de sécurité incendie des municipalités a rencontré, le 4 juin 2019, les élus concernés de chaque municipalité afin de présenter les résultats de l'analyse ;

Considérant que les élus recommandent le partage d'une ressource par l'embauche d'un « Chargé de projet en sécurité incendie » à 35 heures par semaine pour une période de un (1) an.

Considérant que le Chargé de projet est mandaté pour :

- Collaborer avec les chefs de Service en sécurité incendie ainsi que les directeurs généraux des trois (3) municipalités impliquées ;
- Mettre à jour les données de l'étude d'optimisation réalisée en février 2018 ;
- Effectuer une analyse approfondie des besoins des SSI de chacune des municipalités ;
- Identifier et prendre en charge les services qui pourront être harmonisés ;
- Élaborer un plan quinquennal relatif à l'achat et à l'entretien des véhicules, du matériel et des équipements nécessaires à la complémentarité de chaque service ;
- Émettre des recommandations aux trois (3) conseils quant aux possibilités d'un regroupement.

Considérant que cette ressource, ainsi que les frais inhérents à son embauche seront partagés au prorata des besoins identifiés par les trois municipalités (Municipalité de Mille-Isles : 1/5^e, Municipalité du Canton de Gore : 2/5^e, Municipalité du Canton de Wentworth : 2/5^e) ;

Considérant que le profil recherché est convenu entre les trois (3) municipalités.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à préparer une offre d'emploi commune pour le poste de « Chargé de projet en sécurité incendie » en collaboration avec la direction des municipalités du Canton de Gore et du Canton de Wentworth, et ce, tel que convenu lors de la rencontre du 4 juin 2019 ;

D'AUTORISER l'affichage de l'offre d'emploi commune tel que convenu entre les élus responsables du dossier des municipalités de Mille-Isles, du Canton de Gore et du Canton de Wentworth.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

2019-07-167

8.9 Création et affichage d'un poste de greffière / greffier

Considérant que l'évaluation des tâches existantes du personnel administratif de la Municipalité et des besoins identifiés par l'équipe de direction pour une gestion optimale des activités en cours et des projets à venir démontre qu'il y a lieu de créer un poste de greffière / greffier afin de coordonner et planifier les activités reliées au secrétariat de la Municipalité et proposer des modifications aux méthodes de travail afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des services ;

Considérant que cet ajout permettrait de consolider l'équipe de la direction générale de la Municipalité ;

Considérant que ce poste est d'une durée d'un (1) an avec possibilité de renouvellement, à raison de 20 heures par semaine avec possibilité de télétravail.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la création d'un poste de Greffière / Greffier.

D'AFFICHER ce poste sur le site Internet de la Municipalité, sur le site Internet de Québec Municipal ainsi que sur les babillards d'affichage habituels.

ADOPTÉE.

2019-07-168

8.10 Embauche de madame Darina Bélanger au poste de responsable des communications et des loisirs

Considérant l'affichage de poste qui a eu lieu du 6 décembre 2018 au 11 janvier 2019 sur le site web de la Municipalité, sur Québec Municipal et sur le site d'Emploi Québec ;

Considérant que les curriculum vitae reçus à ce moment sont toujours valides et que les candidats ont été contactés à nouveau ;

Considérant les entrevues tenues le 26 juin dernier ;

Considérant la recommandation du comité de sélection.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER, séance tenante, madame Darina Bélanger pour occuper le poste de responsable des communications et des loisirs, poste permanent, temps plein, à raison de 35 heures par semaine.

Madame Bélanger débutera le 8 juillet 2019. Son salaire est établi à l'échelon 2 de la classe 6. Elle devra traverser avec succès la période de probation de quatre-vingt-dix jours (90) travaillés avant d'obtenir le statut d'employé permanent au sein de l'équipe municipale. Ces conditions et les avantages reliés à ce poste sont ceux décrits à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

2019-07-169

8.11 Démission de madame Marie Poupier à titre de directrice générale adjointe

Considérant la lettre de démission de madame Marie Poupier, occupant la fonction de directrice générale adjointe, déposée au directeur général et secrétaire-trésorier le 14 juin 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RECEVOIR la démission de madame Marie Poupier

DE REMERCIER madame Poupier pour ses services au sein de notre organisation municipale ;

DE LUI SOUHAITER tout le succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE.

2019-07-170

8.12 Autorisation de paiement à l'entreprise Maximétal Inc.

Considérant l'acquisition par la Municipalité d'un véhicule mini rescue au montant de 274 790,25 \$ pour le Service de sécurité incendie ;

Considérant que 97 % de ce montant doit être payé à la réception du véhicule, soit 266 546,54 \$;

Considérant qu'une retenue de 3 % de ce montant a été soustraite au montant final, laquelle devra être payée dans les 30 jours suivant la livraison du véhicule.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et **D'AUTORISER** le paiement de 266 546,54 \$ à l'entreprise Maximétal Inc.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-03000-724

ADOPTÉE.

2019-07-171

8.13 Acceptation d'une compensation versée pour l'hiver 2018-2019 par le ministère des Transports du Québec

Considérant que les opérations de déneigement durant l'hiver 2018-2019 ont dépassé les normes d'opération normalement attendues ;

Considérant que la compensation versée pour la saison 2018-2019 est considérée à titre d'équité administrative et qu'aucune obligation contractuelle ne l'impose ;

Considérant que le Ministère ne s'engage pas à fournir d'autres compensations ultérieurement, pour un événement similaire ou apparenté à la saison 2018-2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la compensation versée pour l'hiver 2018-2019 par le ministère des Transports du Québec au montant de 8 892 \$.

D'AUTORISER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'offre du ministère des Transports du Québec, afin qu'ils entament les démarches administratives en vue d'un règlement complet et final.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2019-07-172

10. Levée de la séance

À **20h21**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

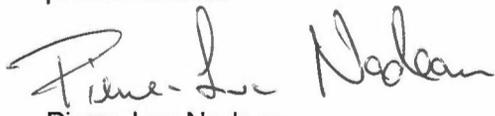
IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

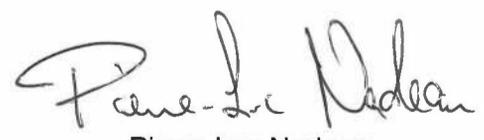
ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.


Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier


Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée


Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Michel Boyer
Maire et président d'assemblée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2019

